

**Convention sur la  
diversité biologique**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/DEC/IX/9

9 octobre 2008

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES PARTIES À LA  
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ  
BIOLOGIQUE**

Neuvième réunion

Bonn, 19–30 mai 2008

Point 3.7 de l'ordre du jour

**DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA  
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE À SA NEUVIÈME RÉUNION*****IX/9. Procédure de révision du plan stratégique****La Conférence des Parties*

*Rappelant* le paragraphe 2 de sa décision VIII/15, dans lequel la Conférence des Parties a décidé d'aborder à l'occasion de sa neuvième réunion de procéder à la révision et à la mise à jour de son Plan stratégique en vue d'adopter un plan stratégique amendé lors de la dixième réunion de la Conférence des Parties, ainsi que d'autres décisions importantes parmi lesquelles figurent les décisions VIII/8 (paragraphe 2) et VIII/9 (paragraphe 10),

*Prenant note* de la note rédigée par le Secrétaire exécutif sur la mise à jour et la révision du Plan stratégique (UNEP/CBD/COP/9/14/Add.1),

*Reconnaissant* que le plan stratégique révisé et mis à jour devrait :

- a) couvrir les trois objectifs de la Convention d'une manière équilibrée;
- b) mettre à profit le plan stratégique existant (adopté dans la décision VI/26) et le cadre associé de buts, d'objectifs et d'indicateurs (décision VIII/15), et éviter les modifications inutiles;
- c) être court, ciblé et centré sur l'action afin de faciliter une meilleure application de la Convention;
- d) inclure des objectifs ou jalons de court terme ambitieux mais réalistes et mesurables ainsi qu'un objectif ou une vision de long terme, définis sur la base de preuves scientifiques robustes;
- e) fournir un cadre pour l'établissement d'objectifs nationaux et, dans la mesure du possible, quantitatifs que les nations peuvent réaliser en fonction des priorités qui sont les leurs;
- f) mettre en relief l'importance de la diversité biologique pour l'éradication de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, étant donné que la conservation et

l'utilisation durable de la diversité biologique devraient contribuer à l'éradication de la pauvreté au niveau local et ne pas nuire aux moyens de subsistance des pauvres;

g) combattre les agents moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique et intégrer les facteurs de la diversité biologique dans les politiques, programmes et stratégies sectoriels et intersectoriels ainsi que dans les processus de planification;

h) tirer parti, selon qu'il conviendra, du cadre et des conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire;

i) relever les défis qui se posent à l'application de la Convention, y compris la nécessité de se procurer des ressources financières nouvelles et additionnelles conformément à l'article 20 de la Convention;

j) prendre en compte le renforcement des capacités et la mobilisation de ressources à l'échelle nationale;

k) prévoir un suivi et l'établissement de rapports efficaces à l'échelle nationale;

l) encourager l'adhésion universelle à la Convention;

1. *Prie* le groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention de formuler, à sa troisième réunion, pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dixième réunion un objectif révisé relatif à la diversité biologique, un plan stratégique révisé et à jour comportant un objectif révisé relatif à la diversité biologique ainsi qu'un programme de travail pluriannuel pour la période 2011–2022, et des propositions sur la périodicité des réunions après 2010, mettant à profit :

a) les points mentionnés dans le préambule de la présente décision;

b) les nouvelles contributions de Parties et d'observateurs;

c) une synthèse ou analyse des questions préparée par le Secrétariat de concert avec la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique;

d) un examen des aspects scientifiques et techniques des buts et objectifs axés sur les résultats, et des indicateurs connexes par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;

2. *Prie également* le groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention d'entreprendre, à sa troisième session un examen approfondi des progrès accomplis dans la poursuite des buts 1 et 4 du plan stratégique actuel;

3. *Décide* d'examiner à sa dixième réunion un programme de travail pluriannuel pour la période 2011–2022, compatible avec le plan stratégique révisé et mis à jour, et la périodicité des réunions après 2010;

4. *Invite* les Parties et les observateurs, y compris les organismes universitaires et scientifiques, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes, à soumettre leurs opinions additionnelles sur la révision et la mise à jour du plan stratégique, et les *encourage*, dans l'élaboration de leurs contributions, à faciliter le dialogue entre différents secteurs de l'Etat et de la société;

5. *Prie* l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'examiner à sa réunion avant la dixième réunion de la Conférence des Parties les buts et

objectifs axés sur les résultats ainsi que les indicateurs qui leur sont associés contenus dans l'annexe à la décision VIII/15, en vue de recommander, s'il y a lieu, des ajustements, compte tenu de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, de l'analyse ou de la synthèse établie par le Secrétariat et des travaux additionnels effectués par le Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique et les milieux scientifiques.

6. *Prie* le Secrétaire exécutif, compte tenu du calendrier indicatif qui figure à l'annexe de la présente décision :

- a) d'inviter les Parties et les observateurs à soumettre leurs opinions;
- b) d'établir une synthèse ou analyse des questions concernant la révision et la mise à jour du plan stratégique, tirant parti de la note du Secrétaire exécutif sur le sujet (UNEP/CBD/COP/9/14/Add.1), des contributions des Parties et des observateurs, des quatrièmes rapports nationaux, des résultats des examens approfondis des programmes de travail de la Convention, de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et d'autres matériels rassemblés pour la préparation de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, et de soumettre un projet de texte aux fins de son évaluation par des pairs ainsi que la version finale au groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention à sa troisième réunion et à la Conférence des Parties à sa dixième réunion;
- c) de soumettre un projet de plan stratégique révisé et actualisé aux fins de son évaluation par des pairs ainsi que la version révisée au groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention à sa troisième réunion;
- d) de préparer des options pour un programme de travail pluriannuel pour la période 2011–2022 aux fins de leur examen par la Conférence des Parties à sa dixième réunion, compte tenu de la nécessité de passer en revue la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire; et
- e) de prendre les dispositions nécessaires pour convoquer la troisième réunion du groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention.

## Annexe

**Calendrier indicatif des travaux intersessions pour réviser et mettre à jour le plan stratégique (sous réserve de l'accord final sur les dates des réunions intersessions et de la disponibilité des ressources nécessaires)**

Juin – novembre 2008	Les Parties et les observateurs soumettent leurs opinions sur la révision et la mise à jour du plan stratégique.
Janvier 2009	Le Secrétariat prépare aux fins de son évaluation par des pairs une analyse ou une synthèse de la révision ou de la mise à jour du plan stratégique.
Octobre 2009	L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques examine le projet de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (par l'intermédiaire des points focaux).
Février 2010	Le Secrétariat révisé l'analyse ou la synthèse de la révision ou de la mise à jour du plan stratégique, et il prépare un projet de plan stratégique révisé et mis à jour.
Mai 2010	Lancement de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique (22 mai)
Mai/Juin 2010	L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques examine à sa quatorzième réunion* l'ajustement possible des objectifs et des indicateurs contenus dans l'annexe à la décision VIII/15.
Mai/Juin 2010	A sa troisième réunion, le groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention (immédiatement avant la quatorzième* réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques) élabore à l'intention de la dixième réunion de la Conférence des Parties un projet de décision sur le plan stratégique révisé et mis à jour, un programme de travail pluriannuel et des propositions concernant la périodicité des réunions.
Octobre 2010	La dixième réunion de la Conférence des Parties examine le projet de plan stratégique révisé et mis à jour en vue de son adoption.

-----

---

\* Modifié en conséquence de la décision de n'avoir qu'une seule réunion de l'Organe subsidiaire avant la dixième réunion de la Conférence des Parties (décision IX/3)